Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 022-212201693-20260625-2026_09_08-DE

COMMUNE DE PEUMERIT-QUINTIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 JUIN 2026

Date de la convocation :
18 juin 2026

Nombre de conseillers	
En exercice	**11**
Présents	**10**
Votants	**11**

Secrétaire de séance :
M. Alan LE ROUX

Le **jeudi vingt-cinq juin deux mille vingt-six à dix-neuf heures**, les membres du Conseil Municipal de la commune de Peumerit-Quintin se sont réunis, sur convocation de Madame Marie-Hélène BERNARD, Maire, à la salle polyvalente de Peumerit-Quintin.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Marie-Hélène BERNARD, Mme Annie BENION, M. Jean-Pierre DEREDEL, M. Mickael HOURMAN, Mme Nolwenn BLOUIN, M. Alan LE ROUX, Mme Riwanon LABASQUE, Mme Bronwenn PINSCHOF, Mme Aela GUILLERMIC, M. Yeltaz PIGUEL.

ETAIT REPRÉSENTÉ : M. René LERAY (pouvoir à Mme Marie-Hélène BERNARD).

ETAIT ABSENT :

DÉLIBÉRATION N°2026_09_08
AGRANDISSEMENT DU COLUMBARIUM
DEVIS DE L'ENTREPRISE MOLLET

La commune de Peumerit-Quintin dispose d'un cimetière et d'un columbarium dont la capacité est aujourd'hui saturée. Lors de la séance du conseil municipal du 23 avril 2026, Mme la Maire a souligné la nécessité d'anticiper les besoins des administrés en matière de concessions funéraires, une seule concession restant disponible dans le cimetière et l'intégralité des cases du columbarium étant déjà attribuées.

Afin de répondre à cette situation, un rendez-vous a été organisé avec l'entreprise Mollet, entreprise locale, qui a proposé un devis pour l'installation de trois cases supplémentaires au columbarium, ainsi que des aménagements complémentaires, sous réserve d'engager une procédure de reprise des concessions abandonnées dans le cimetière.

Dans ce contexte, il est proposé au conseil municipal d'approuver le devis pour l'agrandissement du columbarium présenté par l'entreprise Mollet et d'autoriser Mme la Maire à engager les démarches administratives et financières nécessaires à la réalisation de ce projet.

CONSIDÉRANT que la saturation actuelle du columbarium ne permet plus de répondre aux demandes des administrés, ce qui justifie l'extension de sa capacité ;

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 022-212201693-20260625-2026_09_08-DE

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le devis de l'entreprise Mollet pour l'installation de 3 cases supplémentaires au columbarium pour un montant de 1 823,67 € HT soit 2 188,40 € TTC.

AUTORISE Mme la Maire à signer tous documents administratifs et comptables relatifs à la présente délibération.

Le secrétaire de séance,	**La présidente de séance,**
M. Alan LE ROUX	**Marie-Hélène BERNARD**
Conseiller municipal	**Maire**

